

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti



N°10 - 17 juin au 21 juillet 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| L'actu des régions en bref | p. 1 |
| Législation - Réglementation | p. 1 à 3 |
| Normes - Labels - Démarches | p. 3 à 4 |
| Matériaux - Produits - Techniques | p. 5 |
| Outils - Méthodologies | p. 5 à 6 |
| Économie - Incitations financières | p. 6 à 7 |
| Immobilier | p. 8 |
| Éducation - Formation - Documentation | p. 8 à 9 |
| Réalisations | p. 9 à 10 |
| Professionnels - Entreprises | p. 10 à 11 |
| Filières - Prestataires | p. 12 |
| Bâtiment - Énergie | p. 13 à 14 |
| Santé - Hygiène - Sécurité | p. 14 |
| Autres thèmes | p. 15 |

/// L'ACTU DES RÉGIONS EN BREF ///

France - « Cities to Be », le rendez-vous des professionnels de la construction durable : découvrez les plénières et les intervenants !

Les acteurs du bâtiment, de l'immobilier, de l'aménagement, des infrastructures et des collectivités sont attendus les 12 et 13 septembre prochain à Angers pour le 8^{ème} congrès international du bâtiment durable. Organisé par NOVABUILD et l'Alliance HQE-GBC, Cities to Be permettra de découvrir des retours de terrains en France et à l'international, de s'informer des projets innovants, de mutualiser les expériences, de partager de bonnes pratiques et des solutions performantes, de mobiliser les dynamiques d'acteurs et de valoriser les savoir-faire français et européens. Au programme : 3 plénières, près de 50 ateliers, 5 visites de sites, 27 pitch-solutions, 9 revues de projet et des tables rondes autour de 12 thématiques phares parmi lesquelles : performance environnementale et neutralité carbone, économie circulaire, rénovation et exploitation des bâtiments, valeur et finance verte, santé et confort, mobilité et infrastructure, territoire positif et autonome, climat chaud, ...

> www.citiestobe.eu

Bourgogne-Franche-Comté - Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté est né !

Né le 1^{er} juillet 2019 du rapprochement entre Bourgogne Bâtiment Durable et le Pôle énergie Franche-Comté, le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif d'accompagner les professionnels du bâtiment qui interviennent dans la construction et la rénovation des logements, plus spécifiquement sur les aspects énergétiques et la qualité de l'air intérieur. Conservant ses deux implantations historiques, que sont Dijon et Héricourt, la nouvelle régie territoriale poursuit ses missions d'information, de sensibilisation, de formation et de conseils.

> www.pole-energie-franche-comte.fr

> www.bourgogne-batiment-durable.fr

/// SOMMAIRE ///

/// LÉGISLATION - RÉGLEMENTATION ///

Le think-tank Buildings Performance Institute Europe publie un guide sur la mise en œuvre de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments - 19 juin 2019

Ce guide a pour objectif d'aider les Etats membres à réussir le défi de la décarbonisation. Il met l'accent sur les exigences nouvelles et les évolutions les plus récentes de la directive : stratégie de rénovation à long-terme, financement de la rénovation, indicateurs de performance énergétique, ...

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/directive-europeenne-sur-la-performance-energetique-des-batiments-dpeb-guide.html

La Commission européenne publie une recommandation sur la modernisation des bâtiments - 2 juillet 2019

Cette recommandation européenne a pour objectif de « *contribuer à assurer la mise en œuvre et l'application intégrale de la législation de l'Union dans le domaine de l'énergie* ». Elle fournit des orientations sur l'interprétation et la transposition de la directive révisée sur la performance énergétique des bâtiments, en particulier les dispositions qui concernent les systèmes techniques de bâtiment et l'inspection de ceux-ci (exigences relatives à l'installation de dispositifs d'autorégulation et de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments, à l'infrastructure de recharge électromobile et au calcul des facteurs d'énergie primaire).

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/union-europeenne-modernisation-des-batiments-recommandation.html

La Commission européenne publie une recommandation sur la rénovation des bâtiments - 2 juillet 2019

Cette recommandation vise à expliquer de manière détaillée comment certaines dispositions de la Directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments doivent être lues et appliquées au mieux dans le contexte de la transposition nationale. Elle se concentre sur les dispositions relatives à la rénovation des bâtiments et notamment sur les stratégies de rénovation à long terme, les mécanismes de financement, les mesures incitatives, les informations et le calcul de la performance énergétique des bâtiments.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/union-europeenne-renovation-des-batiments-recommandation.html

Compteurs Linky : la justice déboute les « anti-Linky » - 9 juillet 2019

Deux affaires, l'une portée en justice par un collectif de 250 citoyens franciliens, l'autre par le maire de la commune de Cast (Finistère), ont été déboutées par la justice. Dans les deux cas, les plaignants réclamaient l'arrêt du déploiement ou le retrait de ces compteurs intelligents, invoquant des raisons de santé, une atteinte à la vie privée, au libre choix ou, bien encore, le manque de professionnalisme des poseurs. S'agissant de la procédure engagée par le collectif francilien, le tribunal a estimé que les preuves fournies par les demandeurs, concernant les risques supposés liés à ces compteurs, étaient insuffisantes. S'agissant de la procédure engagée par le maire de Cast, le Conseil d'Etat a statué que la commune n'était pas compétente pour imposer une telle suspension, rappelant que « *lorsqu'une commune transfère sa compétence en matière d'organisation de la distribution d'électricité à un syndicat départemental, elle n'est plus propriétaire des réseaux et des compteurs électriques présents sur son territoire* ».

Sources :

> www.batiactu.com/edito/anti-linky-deboutes-par-justice-56980.php

> www.environnement-magazine.fr/territoires/article/2019/07/11/125250/les-communes-peuvent-pas-opposer-installation-des-compteurs-linky

Economie circulaire : le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres - 10 juillet 2019

Le projet de loi « Economie circulaire » présenté en Conseil des ministres se veut ambitieux et comporte quatre axes majeurs visant à accroître le recyclage et sensibiliser davantage les acteurs tout au long du cycle de vie des ressources : mettre un terme au gaspillage afin de préserver les ressources naturelles, mobiliser les industriels pour transformer les modes de production, renforcer l'information du consommateur et améliorer la collecte des déchets ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages. Le projet de loi de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire sera examiné par les parlementaires en septembre prochain.

Les acteurs du Bâtiment, réunis au sein du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), ont d'ores et déjà réagi à ce projet de loi, se déclarant opposés à l'instauration d'une filière de reprise. En effet, selon la CSCEE, l'exécution de la responsabilité élargie du producteur telle que prévue dans le projet de loi « anti-gaspillage », à savoir l'obligation pour les producteurs et vendeurs de matériaux de prendre en charge la reprise des déchets issus des chantiers de construction, « *aura un impact négatif sur l'ensemble des filières des matériaux de construction (béton, plâtre, verre, plastiques, laines minérales) qui pour certaines ont déjà mis en place des pratiques de recyclage propres et des réseaux de récupération* ». Ce dispositif pourrait de plus « *déséquilibrer les modèles économiques actuels* » de certaines filières qui ont « *prouvé leur efficacité* ». Les négoce de proximité seraient par ailleurs les seuls à porter tous le poids du dispositif, raison pour laquelle le CSCEE souhaite alerter les pouvoirs publics sur les « *effets induits sur l'économie locale du bâtiment* ».

Sources :

> www.batiactu.com/edito/projet-loi-economie-circulaire-presente-conseil-ministres-56938.php

> www.batiactu.com/edito/gestion-dechets-batiment-secteur-regrette-absence-concertation-56769.php

Le projet de loi énergie-climat a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale - 22 juillet 2019

Comptant 248 amendements, le texte adopté s'articule autour de quatre axes : la réduction de la dépendance de la France aux énergies fossiles ; la lutte contre les passoires thermiques ; la mise en place de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climat ; une meilleure maîtrise du prix de l'énergie. L'objectif : atteindre la neutralité carbone en 2050. S'agissant de la lutte contre les passoires thermiques (logements classés F ou G), le texte prévoit la mise en œuvre d'une action en trois temps :

- Une première phase d'incitation et d'information des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires interdira tout d'abord dès 2021 aux propriétaires de passoires thermiques, d'augmenter le loyer entre deux locataires sans les avoir rénovées. La réalisation d'un audit énergétique en cas de mise en vente ou en location d'une passoire thermique sera ensuite rendue obligatoire dès 2022 afin d'informer l'acquéreur ou le locataire de ses futures dépenses d'énergie. Enfin, à compter de 2023, la surconsommation énergétique entrera dans les critères de décence des logements.

- Une seconde phase introduira l'obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des passoires thermiques d'ici à 2028, afin de les faire passer en classe E au minimum.
- Une troisième phase introduira des mécanismes contraignants, qui seront définis en 2023 dans le cadre de la programmation quinquennale de l'énergie, créée par la loi énergie-climat.

De nombreuses ONG se sont dites déçues par le texte voté par l'Assemblée nationale. C'est le cas de l'association Amorce, réunissant collectivités territoriales et professionnels de l'énergie, qui estime que le projet de loi n'est pas assez acéré pour répondre aux objectifs en matière de rénovation et constituerait même une forme de recul par rapport à la loi de transition énergétique de 2015. De même, les membres de l'initiative Rénovons, qui rassemble depuis 2016 des associations sociales et environnementales, des syndicats et des entreprises, ont appelé les sénateurs à renforcer l'obligation de rénover.

Le Sénat a pour sa part estimé que le projet de loi manquait de vision stratégique à long terme et a donc choisi de « muscler » certains aspects de la loi quinquennale introduite à l'Assemblée nationale. Toutefois, en matière de rénovation énergétique du bâti, la commission des Affaires économiques du Sénat a réaffirmé la primauté de l'information, de l'incitation et de l'accompagnement sur la sanction des propriétaires bailleurs ou occupants. La commission a notamment adopté un amendement repoussant au 1^{er} janvier 2024 la date à partir de laquelle les propriétaires de « passoires thermiques » n'auront plus le droit d'augmenter leur loyer à l'occasion d'un changement de locataire, s'ils n'ont pas rénové le logement en question ; la date du 1^{er} janvier 2021 n'étant semble-t-il « *pas cohérente avec le calendrier d'application défini par le gouvernement* ». Députés et sénateurs tenteront fin juillet de se mettre d'accord sur une version commune ; l'adoption définitive ayant été repoussée après l'été.

Sources :

- > www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/07/01/125065/projet-loi-energieclimat-est-adopte-par-assemblee-nationale
- > www.actu-environnement.com/ae/news/amorce-loi-energie-compromis-insuffisant-assemblee-renovation-passoires-thermiques-examen-senat-33761.php4
- > www.precarite-energie.org/le-collectif-renovons-passe-au-crible-des-mesures-adoptees-dans-le-projet-de-loi-energie-climat
- > www.batiactu.com/edito/passoires-thermiques-senat-prefere-incitation-a-sanction-56976.php
- > <https://batijournal.com/le-senat-donne-plus-dambition-a-la-loi-energie-climat/102756>

Repérage de l'amiante avant travaux : l'arrêté a été publié - 23 juillet 2019

L'arrêté du 16 juillet 2019 « relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis » vient de paraître. Attendu par les professionnels depuis plusieurs mois, il vient consolider le décret du 9 mai 2017 qui rendait effective l'obligation de Repérage Amiante avant Travaux (RAT). Désormais pour toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante, le donneur d'ordre, maître d'ouvrage ou propriétaire, devra faire rechercher la présence d'amiante en amont, sous la forme d'un repérage. L'arrêté du 16 juillet, qui est entré en vigueur le 19 juillet, précise notamment les modalités de réalisation de ce repérage, le contenu du rapport, les mesures à mettre en œuvre en cas d'impossibilité de réaliser le repérage, les compétences de l'opérateur de repérage, etc.

Source :

- > www.batiactu.com/edito/reperage-avant-travaux-decret-est-enfin-paru-57059.php

A télécharger :

- > « Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038777498&categorieLien=id

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

Neutralité carbone : Promotelec fait évoluer son label Rénovation Responsable - 24 juin 2019

Lancé en 2017, le label Rénovation responsable de Promotelec certifie la consommation énergétique conventionnelle des bâtiments (maisons individuelles et bâtiments collectifs et d'habitation) après travaux et leurs émissions de gaz à effet de serre en phase d'exploitation. La mouture 2019 du label Rénovation Responsable intègre deux niveaux de performance supplémentaires, à savoir : HPE Rénovation équivalent pour les bâtiments antérieurs à 1948, et Carbone responsable, pour valoriser une démarche carbone compatible avec l'objectif d'une neutralité carbone d'ici à 2050. Le label comprend également de nouvelles options : de territorialisation et d'habitat adapté à chacun, respectueux de l'environnement et carbone responsable.

Source :

- > www.batiactu.com/edito/promotelec-elargit-son-label-renovation-responsable-56760.php

Le label Reconnu garant de l'environnement (RGE) devrait évoluer en 2020 - 2 juillet 2019

Selon Alain Maugard, président de Qualibat et animateur du Plan de rénovation énergétique des bâtiments, « *le nouveau label RGE est en phase d'être bouclé et sera probablement applicable au 1^{er} janvier 2020* ». Le RGE nouvelle formule devrait ainsi « *muscler l'offre globale, avec des choses en plus, et une place plus importante à la réception des travaux, en y intégrant davantage les artisans* ».

Source :

> www.batiactu.com/edito/rge-dispositif-affine-vigueur-2020-56848.php

L'ADEME publie un guide sur les qualifications et certifications RGE - 9 juillet 2019

Destiné aux professionnels, ce guide présente :

- les équipements, les matériaux et les catégories de travaux pour lesquels le recours à un professionnel RGE est obligatoire afin de bénéficier du crédit d'impôt pour la transition énergétique ou de l'éco-prêt à taux zéro,
- les formations nécessaires pour obtenir la qualification RGE,
- et les exigences requises vérifiées lors des contrôles de réalisation.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/rge-qualifications-et-certifications-guide-ademe.html

Le nouveau baromètre INIES 2019 est disponible - 9 juillet 2019

Au 31 mai, la base INIES comptait 2 021 références : 1 374 fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) de produits de construction et 647 Profils environnementaux des produits (PEP) Ecopassport. Sur les 1 374 FDES, 636 concernent le domaine de l'isolation, suivi par le cloisonnement et les plafonds suspendus (184), puis par les revêtements de sols et murs (157). Quant aux PEP, sur les 647 que compte la base, 386 sont le fait des fabricants d'appareillages d'installation pour les réseaux d'énergie électrique et de communication. Bien que l'alimentation de la base demeure loin de l'exhaustivité, elle connaît un intérêt grandissant, avec à ce jour 1 367 utilisateurs, soit une augmentation de 14,5% par rapport à 2017.

Source :

> www.batiactu.com/edito/base-inies-pointe-mauvais-eleves-56922.php

A télécharger :

> « **Baromètre INIES 2019** » : www.inies.fr/wp-content/uploads/2019/07/Barometre-2019_16P_WEB2.pdf

L'Observatoire BBC publie le tableau de bord des labels Effinergie au 2nd trimestre 2019 - Juillet 2019

Côté construction, la barre symbolique des 100 opérations Bepos-Effinergie 2013 (soit plus de 3 000 logements) a été franchie au premier semestre 2019. 61% de ces bâtiments sont des logements collectifs et 15% sont des logements groupés. Le label Effinergie 2017 a lui aussi franchi la barre symbolique des 100 opérations (soit plus de 4 860 logements, majoritairement collectifs 62%). Ces opérations visent principalement les labels BBC Effinergie 2017 et Bepos Effinergie 2017 (47%). Enfin, le label Effinergie+ concerne près de 60 000 logements. Côté rénovation, après deux années comptant plus de 30 000 logements rénovés à basse consommation par an, le volume de demandes a baissé sur le premier semestre 2019. Cette baisse touche l'ensemble des organismes certificateurs. On évalue que 20 000 logements seront engagés dans une rénovation basse consommation d'ici fin 2019, un volume en baisse de 30% par rapport à la période 2017-2018.

Source :

> www.observatoirebbc.org/statistiques/tableaux-de-bord

Simplification des normes de construction : Yves Lafoucrière et Ludovic Scarpari ont remis leur rapport au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) - 17 juillet 2019

Pour simplifier l'environnement normatif du secteur de la construction (4 000 normes dont 100 d'application obligatoire), Yves Lafoucrière et Ludovic Scarpari proposent notamment la généralisation des textes législatifs reposant sur des objectifs de résultats plutôt que sur des prescriptions de moyens. Les auteurs du rapport prônent également la création d'un observatoire des labels et certifications, ainsi qu'une véritable politique de formation, initiale et continue, des professionnels du secteur.

Source :

> www.batiactu.com/edito/chantier-simplification-normes-construction-se-precise-57012.php

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

Vient de paraître : « Prescrire les éco-matériaux dans les marchés publics : la paille » - 3 juillet 2019

Afin de faciliter la prescription des éco-matériaux, notamment dans les marchés publics, plusieurs acteurs bretons (Abibois, CAPEB, BRUDED, Egis Bâtiments et Réseau Breton Bâtiment Durable) se sont associés pour proposer aux professionnels une publication thématique. En 12 pages et 7 rubriques, l'objectif est de fournir les éléments d'information permettant la rédaction des CCTP (cahier des clauses techniques particulières). Périodiquement, un matériau, une famille de matériaux ou un usage, est mis à l'honneur. Ce mois-ci c'est la paille qui a été choisie. Au sommaire : présentation de la ressource paille et du marché de la construction paille en France et en Bretagne ; leviers de la commande publique ; réglementation, normes, labellisation ; perspectives de développement technique ; retours d'expériences ; principaux points à inclure dans le descriptif technique d'une isolation paille au sein d'un CCTP.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/ecomateriaux-et-marches-publics-isolation-paille.html

A télécharger :

> « Prescrire les éco-matériaux dans les marchés publics : la paille » :
www.reseau-breton-batiment-durable.fr/boite_ouils/prescrire-les-eco-materiaux-dans-les-marches-publics-ndeg2

Le programme PACTE publie le calepin de chantier numérique « Revêtements extérieurs en bois et ITE » - 9 juillet 2019

Destiné principalement au personnel de chantier, ce calepin traite des revêtements extérieurs en bois et de l'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur). Il ne se substitue pas au NF-DTU 41.2 : « Revêtements extérieurs en bois ».

Source :

> www.programmepacte.fr/actualites/090719-publication-du-calepin-de-chantier-numerique-revetements-externes-en-bois-et-ite

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

JURAD-BAT : une boîte à outils pour la qualité de l'air intérieur et le radon - Juin 2019

Ce nouveau site, initié par l'université de Franche-Comté et la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg en partenariat avec des acteurs institutionnels comme le Cerema, l'IRSN et le Pôle énergie Franche-Comté, réunit toutes les informations en matière de lutte contre le radon. Se présentant comme une véritable boîte à outils, le site <https://jurad-bat.net> rassemble ressources réglementaires et actualités, fiches pratiques et techniques adaptées à tout type de public (particuliers, professionnels, collectivités) en France et en Suisse. Un guide d'auto-évaluation de bâtiment en ligne est également proposé. À tester : des quiz et un *serious game* pour s'informer de manière ludique.

Source :

> www.le-flux.fr/actualites/quatre-nouveaux-sites-web-dinformation-sur-le-batiment/

L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) publie l'outil « Achats responsables en immobilier » - 18 juin 2019

En partenariat avec Gecina et Icade et avec l'appui d'un groupe d'experts, l'OID a élaboré un outil librement accessible et adaptable pour aider les acteurs de l'immobilier à mettre en place une politique d'achats responsables. Privilégiant une approche sectorielle, l'outil propose une liste courte de critères RSE pour plus de 50 métiers. L'outil, évolutif et adaptable, est composé de deux documents :

- une grille de critères RSE à prendre en compte dans le cadre des achats en immobilier ;
- un guide d'accompagnement.

Source :

> www.o-immobilierdurable.fr/hc_ressources/publication-de-loutil-achats-responsables-en-immobilier

Projet OPERA : Outils pour la Prise En Compte des Risques hygrothermiques lors de réhabilitation de parois Anciennes, du diagnostic à la mise en œuvre - 3 juillet 2019

Les outils numériques développés dans le cadre du projet OPERA, soutenu par le programme PACTE, doivent permettre aux professionnels de mieux maîtriser les risques de désordre liés à l'humidité dans les projets de rénovation des murs anciens. Trois outils sont proposés :

- un outil d'aide au diagnostic, qui permet au professionnel, lors de la visite initiale du bâtiment ancien, de réaliser un diagnostic hygrothermique global à partir d'une grille d'inspection visuelle.
- un outil d'aide à la conception, qui permet au professionnel d'évaluer différentes solutions d'isolation par l'intérieur au regard des risques hygrothermiques.
- un outil d'aide à la mise en œuvre, qui rappelle les techniques de pose et les précautions de mises en œuvre associées aux différentes solutions d'isolation par l'intérieur sélectionnées.

Source :

> www.programmepacte.fr/actualites/030719-projet-opera-outils-pour-la-prise-en-compte-des-risques-hygrothermiques-lors-de

Lancement de Facil Habitat : une plateforme internet d'information pour répondre à toutes les questions que se posent les propriétaires bailleurs en matière de location de logements - 9 juillet 2019

Démythifier la location de logements auprès des propriétaires. Telle est, en substance, la mission de Facil Habitat, lancée mardi 9 juillet par le ministre du Logement Julien Denormandie et par l'Anah (Agence nationale pour l'habitat). Facil Habitat met à la disposition des propriétaires bailleurs des fiches techniques et des réponses aux multiples questions qu'ils peuvent se poser en matière d'investissement immobilier, de mise en location, de gestion au quotidien de leur bien et des travaux de rénovation. Avec cet outil « simple d'utilisation », le ministre souhaite contribuer à lever les freins à la location et à la rénovation énergétique des logements, afin de réduire le taux de vacance et lutter contre l'habitat indigne.

Source :

> www.batiactu.com/edito/gouvernement-prend-proprietaires-par-main-56934.php

L'association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (Afhy pac) lance la plateforme Vig'hy, un observatoire de l'hydrogène en France - 12 juillet 2019

La plateforme Vig'hy www.vighy-afhy pac.org, lancée par l'Afhy pac, est un outil cartographique qui recense et localise les projets, initiatives et stations de recharge d'hydrogène en France. A travers cette cartographie, Vig'hy propose une vision exhaustive du développement de l'hydrogène sur le territoire français matérialisant ainsi son dynamisme. Pour les stations de recharge, l'observatoire détaille l'accessibilité de la station, sa date d'ouverture, les niveaux de pression ou encore la typologie des véhicules pouvant s'y recharger. Pour les projets en cours, Vig'hy détaille les domaines d'application (intégration des EnR, différents types de mobilité, résidentiel...) ainsi que l'état d'avancement du projet.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/07/12/125280/afhy pac-publie-observatoire-hydrogene-france

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

De nouveaux bénéficiaires pour les aides de l'ANAH - 28 juin 2019

Afin de favoriser les objectifs de rénovation des centres et quartiers anciens dégradés et des copropriétés en difficulté, découlant notamment des mesures de la loi ELAN du 23 novembre 2018, le décret du 22 mai 2019 révisé le régime des aides de l'Anah et étend le champ des bénéficiaires des aides de l'agence aux propriétaires bailleurs, aux propriétaires occupants et aux syndicats de copropriétaires. Cette extension concerne notamment les avances de subventions ANAH dans le cas du traitement de copropriétés en difficulté.

Source :

> www.precarite-energie.org/nouveaux-beneficiaires-des-aides-de-l-anah/

Les contrats de performance énergétique (CPE) toujours à la peine - 2 juillet 2019

Malgré leur avantage concurrentiel par rapport aux autres contrats, les CPE restent un marché de niche. C'est ce que révèle l'Observatoire des CPE qui comptabilise à ce jour un peu moins de 300 contrats de performance énergétique conclus depuis 2006, dont seulement une poignée sont aujourd'hui en phase exploitation. Vingt-trois CPE seulement ont été signés en 2017, 27 en 2018. Sans surprise, les maîtres d'ouvrage publics en sont les principaux utilisateurs. Seuls 3 CPE ont été signés par un syndicat de copropriétaires. S'agissant des bâtiments les plus souvent concernés, en surface cumulée, il s'agit des bâtiments d'enseignement, du résidentiel (en majorité du logement social) et du tertiaire municipal mixte. Enfin, en matière de type de CPE, 60% sont des « CPE systèmes », consistant en un pilotage des installations et une intervention sur celles-ci. Viennent ensuite les « CPE services » (uniquement le pilotage des équipements), puis les « CPE globaux » (incluant des travaux sur le bâti).

Source :

> www.batiactu.com/edito/contrats-performance-energetique-parent-pauvre-renovation-56846.php

Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : les nouveautés au 1^{er} juillet - 9 juillet 2019

Prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, l'éco-PTZ bénéficie de plusieurs évolutions depuis le 1^{er} juillet 2019 :

- l'extension à tous les logements achevés depuis plus de 2 ans ;
- l'extension aux travaux d'isolation des bas planchers ;
- l'uniformisation de la durée d'emprunt pour tous les éco-prêts à 15 ans ;
- la possibilité de recourir à un éco-PTZ complémentaire pour un même logement dans les 5 ans suivant l'émission du premier éco-prêt, sous réserve que la somme des deux n'excède pas 30 000 €.

Source :

> www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13491

La CAPEB Bretagne publie un guide des aides pour la rénovation de l'habitat - 10 juillet 2019

Au sommaire : le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE), l'Eco prêt à taux zéro, la TVA à taux réduit, les programmes « Habiter Mieux », les certificats d'économie d'énergie, le chèque énergie, l'exonération de la taxe foncière, les aides des collectivités locales, les aides des caisses de retraite et les prêts pour améliorer l'habitat.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/bretagne-guide-capeb-des-aides-pour-la-renovation-de-lhabitat.html

Certificats d'économie d'énergie : l'ADEME Nouvelle-Aquitaine publie un document ressource sur la 4^{ème} période - 12 juillet 2019

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie est entré dans sa 4^{ème} période. Pourtant, il n'est pas toujours facile de comprendre comment fonctionne ce dispositif ni vers qui se tourner pour disposer des bonnes informations. Ce document synthétique à destination des entreprises et des collectivités a pour but de répondre à leurs principales interrogations ou à défaut de leur donner les sites de références vers lesquels se tourner pour obtenir des réponses.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/developpement-durable/actualite/certificats-deconomies-denergie-cee.html

A télécharger :

> « Certificats d'économies d'énergie - Document ressource sur les CEE 4^{ème} période » : www.ademe.fr/certificats-deconomies-denergie

Les Prêts à Taux Zéro (PTZ) délivrés affichent une hausse de 17,7% par rapport à 2018 - 12 juillet 2019

Selon la Société de gestion des financements et de la garantie de l'accession sociale à la propriété, au 1^{er} trimestre 2019, 12 850 PTZ ont été émis, en hausse de 17,7% par rapport à la même période un an plus tôt (10 915 au 1^{er} trimestre 2018) : +20,3% dans le neuf et +11% dans l'ancien. Le montant moyen de l'opération est stable : de 192 499 euros à 193 530 euros, tandis que le montant moyen du PTZ est en baisse (-8% de 56 170 à 51 666). La maison individuelle bénéficie de ce contexte, puisque 8 794 PTZ ont été distribués sur ce segment, en hausse de 29% par rapport à un an plus tôt (6 815 au 1^{er} trimestre 2018). En collectif, les chiffres restent stables : 4 056 au 1^{er} trimestre 2019 contre 4 100 un an auparavant.

Source :

> www.batiactu.com/edito/prets-a-taux-zero-legere-hausse-2019-56964.php

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

De mars à mai 2019, les permis de construire enregistrent une hausse de 3,8% par rapport aux trois mois précédents - 1^{er} juillet 2019

De mars à mai 2019, les permis de construire ont bondi de 3,8% par rapport aux trois mois précédents. Les logements individuels se redressent de 2,5%, à l'instar des logements collectifs ou en résidence (+4,7%). En un an, de juin 2018 à mai 2019, en données brutes, 443 300 logements ont été autorisés à la construction, soit une diminution de 41 700 logements (-8,6%) par rapport aux douze mois précédents. De leur côté, les mises en chantier continuent de baisser (-5,6% après -2,1%). Sur un an, elles enregistrent une baisse de 4,5% à 411 400 unités (soit 19 500 unités en moins).

Source :

> <https://batijournal.com/permis-de-construire-un-leger-mieux/102533>

Marché de l'immobilier ancien : le réseau Century 21 note une hausse d'activité de 10,5% entre le premier semestre 2019 et le 1^{er} semestre 2018 - 1^{er} juillet 2019

D'après les chiffres de Century 21, les volumes de transactions atteignent des niveaux record, avec une hausse de l'activité de 10,5% entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2019. S'agissant des types de transactions, 66,6% sont des achats de résidences principales, 26,5% de l'investissement locatif (+31,8%). Pour Century 21, les intentions d'achat des particuliers sont particulièrement nombreuses du fait des conditions de crédit historiquement avantageuses. La hausse des prix reste pour sa part contenue, n'augmentant que de 0,4%, tandis que le prix moyen au m² s'établit à 2 599 € à l'échelle nationale. Cinq régions enregistrent une hausse du prix moyen au m² : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Pays-de-la-Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les régions Bourgogne-Franche Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire et Normandie enregistrent quant à elles une baisse, tandis que les Hauts-de-France et l'Occitanie profitent d'une stabilisation des prix.

Source :

> www.batiactu.com/edito/immobilier-ancien-pourrait-battre-un-record-transactions-56833.php

Les taux de crédit immobilier se sont établis à 1,25% en moyenne en juin - 8 juillet 2019

Selon l'Observatoire Crédit logement/CSA, les taux de crédit immobilier ont franchi en juin un nouveau cap historique en s'établissant à 1,33% dans le neuf et à 1,29% dans l'ancien. La durée des prêts bancaires est de 228 mois.

Source :

> www.lobservatoirecreditlogement.fr

/// SOMMAIRE ///

/// EDUCATION - FORMATION - DOCUMENTATION ///

En 2018, 11 millions de personnes occupaient un emploi lié aux énergies renouvelables dans le monde - Juin 2019

Selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le nombre d'emplois liés aux énergies renouvelables est plus haut que jamais. Les énergies solaires photovoltaïques et éoliennes demeurent les secteurs les plus porteurs. L'énergie photovoltaïque, qui représente un tiers de toute l'énergie produite à partir de sources renouvelables, reste en tête en 2018 devant l'énergie hydroélectrique, les biocarburants liquides et l'éolien. En termes géographiques, c'est en Asie qu'on trouve neuf emplois sur dix liés à l'énergie photovoltaïque, soit trois millions de personnes. Les installations de production d'énergie éolienne se trouvent encore pour l'essentiel à terre et c'est là que la plus grande partie des 1,2 million d'emplois de ce secteur ont été créés. La Chine représente à elle seule 44% de tous les emplois liés à l'énergie éolienne, suivie de l'Allemagne et des États-Unis.

Source :

> www.enerzine.com/les-energies-renouvelables-ont-fourni-11-millions-demplois-en-2018-dans-le-monde/27844-2019-06

Dans un récent communiqué de presse, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) a réitéré sa volonté « de renforcer l'apprentissage et d'en faire une véritable filière d'excellence ». A ce titre, elle propose de mettre en œuvre une politique de formation professionnelle basée sur des principes de bon sens, à savoir :

- faire confiance aux acteurs du terrain plutôt qu'aux structures nationales, nécessairement plus éloignées d'un service de proximité nécessaire ;
- maintenir l'effort financier de la profession, mais en affectant les fonds aux besoins réels des artisans, des entrepreneurs et des jeunes ;
- fournir des moyens aux réseaux d'apprentissage pour faire plus de proximité, plus de qualité, plus de numérique ;
- communiquer plus et mieux pour attirer les talents ;
- clarifier les circuits financiers pour faire des économies.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/les-propositions-de-la-ffb-pour-faire-de-l-apprentissage-filiere-d-excellence-2019-06-26-34877

L'ADEME publie un état des lieux des marchés et emplois concourant à la transition énergétique et écologiques dans les secteurs du transport, du bâtiment résidentiel et des énergies renouvelables - 16 juillet 2019

Au total, le marché, qui a plus que doublé depuis 2006, s'établit à 81,2 Mds€ en 2016 (+0,4% par rapport à 2015) : 31,7 Mds€ pour les transports, 29 Mds€ pour le bâtiment et 24,2 Mds€ pour les énergies renouvelables. En 2017, les emplois directs correspondants dépassaient les 354 000 Equivalent Temps Plein (-1,3% par rapport à 2015). En 10 ans, les marchés concourant à la transition énergétique et écologique dans le secteur du bâtiment résidentiel (qui englobe la rénovation énergétique du bâti, le remplacement des appareils de chauffage et production d'eau chaude sanitaire, les appareils de régulation du chauffage en rénovation et les appareils électroménagers performants) ont augmenté de près de 70%, et les effectifs de 49%.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/developpement-durable/actualite/etat-des-lieux-des-marches-et-emplois-concourant-a-la-transition-energetique-et-ecologique-etude-ademe.html

A télécharger :

> « **Marchés et emplois concourant à la transition énergétique et écologique dans les secteurs du transport, du bâtiment résidentiel et des énergies renouvelables** » : www.ademe.fr/marches-emplois-concourant-a-transition-energetique-ecologique-secteurs-transport-batiment-residentiel-energies-renouvelables

/// SOMMAIRE ///

/// RÉALISATIONS ///

Expérience réussie d'autoconsommation énergétique pour des bureaux - 25 juin 2019

Depuis trois ans, la foncière Valimmo conduit un projet pilote de bâtiment d'activité à énergie positive et services ajoutés : Les Aqueducs à Sophia-Antipolis (Alpes Maritimes). Par sa conception, ses matériaux, mais aussi grâce à la production d'énergie générée par 2 300 m² de panneaux photovoltaïques (256 000 kWh produits en 2018) et le dispositif de stockage associé, la consommation énergétique des Aqueducs pour les 5 postes que sont le chauffage, le refroidissement, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et la ventilation, n'a été que de 1,10 €/m² en 2018. Cela représente une économie de 96% par rapport à un bâtiment des années 80 et des charges 5 fois moins élevées par rapport à un bâtiment RT 2012 « classique ». Cette baisse de la consommation a permis d'économiser plus de 100 tonnes de CO₂ eq. en 2018. Outre les panneaux photovoltaïques, le bâtiment est équipé de menuiseries à Isolation Thermique Renforcée, d'une isolation par l'extérieur, d'une isolation en sous face des planchers, d'une isolation en toiture terrasse, de 4 centrales de traitement d'air et ventilation double flux, de vitrages haute performance, de 1100 m² de brise-soleil en terre cuite laissant entrer la lumière naturelle sans générer trop de chaleur ainsi que d'éclairages LED.

Source :

> <https://batijournal.com/experience-reussie-dautoconsommation-energetique-pour-des-bureaux/102486>

Matériaux biosourcés : le quartier lyonnais de La Confluence va accueillir un immeuble de bureaux en pisé - 9 juillet 2019

A Lyon dans le quartier de La Confluence, un bâtiment en terre de 11 mètres de haut est en train de naître. Ce projet, œuvre de l'architecte Clément Vergely, détonne par son audace et son design constitué de 5 arches, en hommage aux orangeries du parc de la Tête d'or. La façade de ce bâtiment de 1 000 m² sera entièrement réalisée en matériaux bio-sourcés : pierre, ossature bois, pisé. Grâce à des murs pouvant aller de 40 à 80 cm d'épaisseur, le bâtiment sera juste ventilé, et n'aura pas besoin d'isolant. Les propriétés thermophysiques de la terre régulent la température et l'hygrométrie. Respirant et thermiquement performant, il devrait satisfaire les usagers des bureaux qui disposeront de 6 plateaux de 145 m² environ.

Aux commandes de la construction en pisé, Nicolas Meunier, un entrepreneur de la Loire passionné de cette technique. Pour monter les murs, Nicolas Meunier a inventé une machine mobile capable de fournir des blocs de pisé pouvant aller jusqu'à 2,5 tonnes. Implanté sur le chantier, cet équipement fabrique au fur et à mesure les éléments, qui sont ensuite juste empilés les uns sur les autres. Pour réaliser le bâtiment, 280 blocs seront nécessaires, soit 610 m³ de terre provenant d'un terrassement situé à 20 km du quartier de la Confluence. Ce bâtiment devrait être inauguré en juin 2020 et accueillir ses premiers occupants durant l'été. Coût de l'opération : 2 200 euros/m².

Source :

> www.batiactu.com/edito/un-batiment-terre-11-metres-haut-a-lyon-qui-eut-cru-56905.php

Menuiseries respirantes pour le premier lycée de la région Occitanie labellisé BEPOS - 12 juillet 2019

Pour s'inscrire dans un objectif global d'économies d'énergie tout en garantissant le bien-être des élèves, de plus en plus d'établissements scolaires neufs intègrent des menuiseries respirantes. Réalisé par le cabinet Kardham Cardete Huet Architecture, le lycée Nelson Mandela à Pibrac (31), bâtiment Bepos d'une superficie de 10 500 m² SHON, se compose de deux volumes en forme de « S » qui se rencontrent en formant un grand hall d'entrée permettant d'accéder aux salles de classe, aux bureaux, à l'amphithéâtre et à la cour intérieure. Pour donner à l'édifice un aspect naturel, les architectes ont revêtu la façade d'un parement métallique de couleur rouille et de grandes baies vitrées qui laissent entrer la lumière naturelle. Pour répondre aux exigences de performances énergétiques du projet, maîtriser les apports solaires et faciliter le nettoyage des menuiseries tout en bénéficiant d'un maximum de lumière naturelle, les architectes ont imposé des châssis respirants. Au total, 423 châssis fixes et ouvrants, soit 932 m², ont été posés dans toutes les salles de classes, pour un Uw moyen de 1,2 W/(m².K).

Source :

> <https://batijournal.com/menuiseries-respirantes-pour-le-premier-lycee-de-la-region-occitanie-labellise-bepos/102611>

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

Les organisations professionnelles publient les chiffres 2018 du Bâtiment - 20 juin 2019

Selon la Capeb, en 2018, les entreprises de moins de 20 salariés représentaient 98% des entreprises du secteur du Bâtiment, 64% du chiffre d'affaires, 59% des salariés et 79% des apprentis, soit 555 261 entreprises (dont 138 639 microentreprises), 640 621 salariés, 55 370 apprentis et 84,3 Mds de chiffre d'affaires.

De son côté, la FFB a dénombré en 2018, tout effectif confondu, 394 000 entreprises (dont 58 000 sous le régime de la microentreprise), représentant 1 104 000 salariés et 140 Mds HT de travaux. 373 000 entreprises avaient de 0 à 10 salariés ; elles employaient 437 000 salariés et ont réalisé en 2018 50 Mds HT de travaux.

Sources :

- > http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/chiffres-cles-2019-de-lartisanat-du-batiment-capeb.html
- > http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/les-entreprises-du-batiment-en-2018-donnees-ffb.html

Le réseau des CERC publie sa note de conjoncture de la filière construction - 2 juillet 2019

La note de conjoncture du réseau des CERC révèle, pour le bâtiment, une légère hausse des mises en chantier de locaux non résidentiels sur le territoire, avec cependant de fortes disparités régionales. L'activité en entretien-rénovation est en recul au 1^{er} trimestre 2019, comme au 4^{ème} trimestre 2018. Concernant l'évolution de l'emploi, les indicateurs restent positifs pour les salariés comme pour les intérimaires. Les créations d'entreprise et de micro-entreprises sont dynamiques. Les défaillances repartent à la baisse (-3,8%). Le montant des travaux réalisés dans les travaux publics est en forte hausse. Les montants des marchés conclus sont quant à eux en baisse.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/filiere-construction-note-de-conjoncture-du-reseau-des-cerc-au-12-juin.html

A télécharger :

> « Conjoncture de la filière construction. L'essentiel de la conjoncture nationale et interrégionale » :
www.cerc-actu.com/upload/document/Essentiel_Conjoncture_juin_2019.pdf

Le secteur du bâtiment a créé 32 600 emplois au 1^{er} trimestre 2019 - 5 juillet 2019

Selon les chiffres de la Fédération française du bâtiment (FFB), le secteur a créé 29 300 emplois salariés de janvier à mars, soit une hausse de 2,7% par rapport à la même période de l'an dernier. L'intérim, a, de son côté, bénéficié de la création de 3 300 postes, soit une progression de 3% par rapport au premier trimestre 2018. Des tendances appelées à perdurer, la FFB évoquant des perspectives d'emploi « très bien orientées » pour les prochains mois.

Source :

> www.batiactu.com/edito/emploi-reste-instant-au-beau-fixe-dans-btp-56892.php

Au mois de juin 2019, les créations d'entreprises dans le secteur de la construction ont augmenté de 6,6% - 15 juillet 2019

Selon l'Insee, au mois de juin 2019, 67 778 entreprises ont vu le jour tous secteurs confondus, soit une augmentation de +3%, par rapport au mois de mai. Parmi ces nouvelles sociétés, 46,8% sont des microentreprises, une part qui ne cesse d'augmenter et qui représente plus de 32 000 créations. En glissement annuel, la croissance est également très forte : +15,9%, dont +26,6% pour les immatriculations de microentreprises, +10% pour les entreprises classiques et +6% pour les sociétés. Le secteur de la construction enregistre quant à lui une augmentation de 6,6% des créations d'entreprises par rapport au mois de mai dernier, soit un total de 6 729 entreprises créées. Sur un an, la progression du secteur est également conséquente, avec plus de 10% de hausse.

Source :

> www.batiactu.com/edito/creations-entreprises-bonne-forme-cet-ete-56982.php

Le secteur du bâtiment compte le plus grand nombre de micro-entrepreneurs actifs - 16 juillet 2019

En 2018, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) a recensé 1,36 million de micro-entrepreneurs actifs (+15,4% par rapport à 2017). Avec 159 600 personnes comptabilisées, le BTP constituait le secteur le plus important en termes de micro-entrepreneurs actifs sur le plan administratif.

Source :

> www.batiactu.com/edito/batiment-compte-plus-grand-nombre-micro-entrepreneurs-56992.php

53% des entreprises artisanales qualifiées considèrent que le dispositif RGE n'est pas adapté aux très petites entreprises - 16 juillet 2019

C'est ce que révèle un sondage Ifop mené pour la Capeb. 54% des artisans disent avoir rencontré des difficultés pour constituer leur dossier, pointant prioritairement le temps passé, en particulier, pour fournir les références chantier (89% des répondants), bien avant les difficultés à obtenir des documents administratifs (43%) ou l'absence d'interlocuteur dédié (22%). Les entreprises interrogées expriment deux demandes majeures pour améliorer l'accès au label :

- le renforcement de la crédibilité du label en luttant contre les entreprises frauduleuses : 68% des artisans interrogés souhaitent exclure du RGE les entreprises qui ne respectent pas les règles notamment en matière de pratique commerciale ou de qualité des travaux ;
- la simplification des procédures : 54% des entreprises interrogées proposent de faire évoluer le dossier à renseigner pour les qualifications RGE.

Source :

> <https://batijournal.com/rge-les-tpe-veulent-de-la-simplification/102670>

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

La construction bois gagne des parts de marché - 26 juin 2019

C'est ce qui ressort du dernier observatoire réalisé par le Codifab, France bois forêt et la cellule économique de Bretagne. Ainsi, en 2018, le bois utilisé comme système constructif représente 4,3% de part de marché en logements collectifs, contre 4% en 2016. Une hausse modeste, mais qui prend davantage de relief si l'on tient compte du nombre de bâtiments concernés : 10 700 contre 8 960 en 2016 (soit une hausse de 19%). Globalement, le chiffre d'affaires réalisé en construction bois s'élève en 2018 à 1,9 milliard d'euros, en hausse de 13% par rapport à 2016.

Source :

> www.batiactu.com/edito/construction-bois-gagne-parts-marche-56781.php

A télécharger :

> « Enquête nationale de la construction bois » :
www.codifab.fr/actions-collectives/bois/article/enquete-nationale-de-la-construction-bois-2019-activite-2018-2286

Le marché des pompes à chaleur (PAC) explose en 2019 - 28 juin 2019

Selon l'Association française pour les pompes à chaleur (Afpac), l'année 2018 a totalisé 45 000 commercialisations de chaudières au fioul, ou corps de chaudières sans brûleurs, ce qui représente à peu près 37% des générateurs au fioul remplacés ; les 63% restants se répartissent entre les installations au gaz, les PAC et la biomasse. Après l'annonce par le Premier ministre, le 14 novembre 2018, de la conversion accélérée du parc fioul d'ici 10 ans, le secteur table sur un rythme de remplacement oscillant entre 200 000 et 300 000 chaudières chaque année, avec une forte part de marché détenue par les PAC. D'après l'Afpac, ces dernières pourraient même se substituer à hauteur de 150 000 unités aux équipements classiques, contre 30 000 unités à l'heure actuelle.

Source :

> www.batiactu.com/edito/2019-marche-pompes-a-chaaleur-vise-million-unites-vendues-56822.php

Le marché de la préfabrication se développe doucement - 11 juillet 2019

Accélérer la mise en œuvre, s'affranchir des aléas climatiques, limiter les nuisances, réduire la pénibilité sur les chantiers : les avantages de la préfabrication en usine sont nombreux. Toujours plus d'entreprises générales y ont recours. Pour autant, la part de marché de la préfabrication en France reste faible. On estime qu'actuellement seuls 15% des produits utilisés dans la construction neuve sont issus de la préfabrication, alors que ce taux atteint 75% dans certains pays d'Europe du Nord.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/construction-le-marche-de-la-prefabrication-se-developpe.html

L'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME) présente sa charte d'engagement volontaire pour le recyclage des menuiseries en fin de vie - 16 juillet 2019

L'objectif : promouvoir les bonnes pratiques nécessaires à la maîtrise de la qualité de collecte et de traitement des déchets de menuiseries, et informer sur les moyens existants pour une valorisation la plus vertueuse possible. Portée par ses adhérents, cette charte est ouverte à toute société souhaitant s'impliquer dans une démarche vertueuse. La charte propose un socle commun d'engagements partagés par tous les signataires (prendre connaissance de la qualité des déchets de menuiseries et de leurs exutoires, prendre connaissance et diffuser la liste des points de collecte des déchets, diffuser les bonnes pratiques au recyclage en boucle fermée, ...) et des engagements spécifiques par typologies de sociétés (fabricants de menuiseries, installateurs, professions associées et extrudeurs).

La charte est complétée par 3 annexes :

- « Recommandations pour la collecte et le tri des déchets de menuiseries en fin de vie » : apportant des précisions sur le principe général de la valorisation, la collecte, le tri et le stockage, le démantèlement, typologies de produits concernés : bois, matières plastiques et métaux.
- « Points de regroupement de verre plat Bâtiment ».
- « Cartographie des points de collecte à jour en France, pour les produits verriers et pour la collecte du PVC ».

Source :

> <https://batijournal.com/charte-pour-le-recyclage-des-menuiseries-en-fin-de-vie/102674>

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

Le Bâtiment est le secteur qui présente l'écart le plus important entre les émissions de gaz à effet de serre réalisées et les objectifs de la Stratégie bas carbone 1 (SNBC1) - 26 juin 2019

Selon le premier rapport du Haut Conseil pour le Climat, l'écart entre les émissions gaz à effet de serre réalisées et les objectifs du premier budget carbone est de 16% pour le bâtiment, alors qu'il se limite à 9% pour les transports, qu'il est nul dans les cas de l'agriculture et de l'industrie, et négatif dans les domaines de la transformation de l'énergie et des déchets (respectivement -10% et -18%). Entre 1990 et 2018, les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment ont diminué de 10%, mais la baisse se limite en réalité à 4% une fois ces données retraitées de la variabilité climatique. Le rapport précise que les gains d'efficacité énergétique ont été en partie neutralisés par une hausse des surfaces à chauffer, ainsi que par la forte croissance des gaz fluorés utilisés comme fluides frigorigènes.

Le rapport estime que dans le bâtiment, « les évolutions structurelles sont trop lentes par rapport à la trajectoire permettant d'atteindre les objectifs de la SNBC1 ». Pour les logements existants, l'autorité fustige des « rénovations peu performantes et un retard dans l'élimination des chauffages les plus carbonés ». Le rapport pointe également du doigt un diagnostic de performance énergétique, qui « manque de fiabilité pour renseigner les usagers », ainsi que « l'absence d'exigence de résultat et de dispositif de contrôle pour la plupart des opérations de rénovation thermique, (qui) fait qu'il n'y a ni qualité de résultat ni données fiables pour évaluer correctement les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés par la SNBC et l'efficacité des aides à la rénovation ».

Source :

> www.batiactu.com/edito/haut-conseil-climat-epingle-batiment-56789.php

Inauguration du 1^{er} réseau de chaleur de cinquième génération à Paris Saclay - 26 juin 2019

Le pôle technologique de Paris Saclay s'est doté d'un réseau de chaleur et de froid de dernière génération qui s'appuie sur la géothermie. Cette installation s'articule autour de la plus grande boucle de distribution d'eau tempérée de France. Une eau à environ 30°C est puisée à 700 mètres de profondeur dans la nappe phréatique de l'Albien, une réserve d'eau (impropre à la consommation sans traitement préalable) de plus de 400 milliards de mètres cubes. L'installation est gérée de manière coordonnée pour optimiser la distribution d'énergie de chaque bâtiment en fonction des usages. D'une puissance de 40 mégawatts de chaleur et de 10 mégawatts de froid, le réseau desservira les 2,1 millions de mètres carrés du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay en 2024. Onze bâtiments sont pour le moment connectés. L'installation devrait permettre de produire quatre fois moins de gaz à effet de serre qu'un système de centrale à gaz, avec une économie de plus de 6 000 tonnes de CO₂ à la clé. Plus de 60% d'énergies renouvelables alimentent le réseau de chaleur et de froid. D'autres sources d'énergies (panneaux solaires, méthanisation ou biomasse) pourront être reliées au réseau. Le projet a nécessité 50 millions d'euros d'investissement, dont 10 millions subventionnés par l'Ademe.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/ilinauguration-reseau-chaleur-cinquieme-generation-paris-saclay-33681.php4

Vient de paraître : « Confort d'été et réduction des surchauffes - 12 enseignements à connaître » - 10 juillet 2019

Les problèmes de surchauffe en été et en mi-saison sont de plus en plus récurrents dans les bâtiments, qu'ils soient neufs ou rénovés. Il est nécessaire de trouver des équilibres avec les stratégies d'économie d'énergie en hiver, basées sur la performance de l'enveloppe et l'optimisation des apports solaires. Grâce aux retours d'expériences collectés, ce rapport du Dispositif REX Bâtiments performants, soutenu par le programme PACTE, présente 12 enseignements pour améliorer le confort d'été et prévenir les surconsommations liées aux besoins de rafraîchissement.

Source :

> www.programmepacte.fr/actualites/100719-nouveau-rapport-du-dispositif-rex-batiments-performants-confort-dete-et-reduction

Travaux de rénovation et d'entretien : une étude du Club de l'Amélioration de l'Habitat identifie 4 profils de propriétaires - 15 juillet 2019

Le premier « Observatoire Habitants-Consommateurs de l'habitat privé » mené conjointement par l'Institut Ipsos et par des experts de l'Ademe, de l'Anah, de Cerqual et de Qualitel, a récemment livré ses résultats. Dans cette étude menée sur 3 ans, les enquêteurs ont cherché à comprendre les comportements des propriétaires pour aider les professionnels du bâtiment à mieux anticiper leurs besoins.

Les enquêteurs ont dans un premier temps distingué trois motifs de travaux : les travaux nécessaires (réparations, par exemple), les travaux d'embellissement liés au plaisir et les travaux de fond élaborés (projet de vie, accroissement de la valeur patrimoniale d'un bien, ...). Quatre profils ou « familles comportementales » ont ensuite été identifiées : les passifs, les mainteneurs, les embellisseurs et les (re)constructeurs. En croisant les quatre familles comportementales et les trois situations de travaux, l'Observatoire a ainsi établi une matrice qui détermine douze opportunités d'actions, et autant de marchés, pour les professionnels du bâtiment.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/travaux-de-renovation-et-d-entretien-une-etude-identifie-4-profils-de-proprietaires-2019-07-15-34984

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

Cancer de l'amiante : les salariés du BTP de plus en plus touchés - 28 juin 2019

Les déclarations de nouveaux cas de personnes atteintes d'un mésothéliome du fait d'une exposition à l'amiante semblent en baisse ces dernières années. En tout, 5 625 mésothéliomes, dont 4309 touchant des hommes, ont été enregistrés sur vingt ans (1998-2017). Pour autant, parmi les malades, la part des travailleurs du secteur de la construction est en hausse constante depuis 1998 pour atteindre 50% des cas diagnostiqués en 2016. C'est ce qui ressort d'un bilan sur vingt ans que vient de publier le Programme national de surveillance du mésothéliome pleural. Principaux corps de métiers du BTP concernés : les tuyauteurs industriels qualifiés (98% d'hommes exposés), les chaudronniers, tôliers industriels qualifiés (98% d'hommes) et les plombiers et chauffagistes qualifiés (97% d'hommes).

Source :

> www.batiactu.com/edito/cancer-amiante-salaries-btp-plus-plus-touchees-56829.php

L'OPPBTP lance l'application Prev'App Echafaudage - 4 juillet 2019

L'objectif de Prev'App Echafaudage : simplifier les démarches des chefs d'entreprise et des salariés du BTP qui utilisent des échafaudages fixes. Depuis leur smartphone, les professionnels peuvent enregistrer leur chantier, contrôler les dix points incontournables avant la mise en service, conserver l'ensemble des rapports de vérification et identifier le vérificateur.

Source :

> <https://batijournal.com/loppbtp-lance-lapplication-prevapp-echafaudage/102561>

La prévention reste le domaine privilégié de la formation au sein du secteur de l'artisanat du BTP - 18 juillet 2019

Selon la 6^{ème} édition de l'Observatoire national des formations à la prévention réalisé par la CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et l'OPPBTP, l'année 2017 est marquée par un léger recul de la formation continue dans l'artisanat du BTP (-2%). Ce recul s'explique par une baisse de fréquentation des formations techniques (-6%) avec notamment une forte diminution des formations qui permettent d'obtenir des qualifications RGE (-25%) et des formations liées à l'accessibilité (-33%). De leur côté, les formations liées à la gestion stagnent tandis que les formations prévention progressent légèrement (+2%).

Les formations liées à la prévention restent le 1^{er} domaine de formation dans l'artisanat du BTP (50% des formations suivies). 68 440 actifs ont ainsi été formés à la prévention en 2017. Les formations obligatoires à la sécurité telles que les formations à la conduite d'engins, à l'électricité, au travail en hauteur ou au secourisme sont toujours les plus prisées. A l'inverse, les formations non obligatoires liées par exemple aux contraintes physiques, aux produits dangereux ou encore au risque routier restent en marge des actions de formation alors qu'elles affectent particulièrement les travailleurs du BTP.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/formations-a-la-prevention-dans-les-entreprises-artisanales-du-btp-etude-capeb-cnatp-irisst-et-oppbtp.html

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

L'AQC publie l'édition 2019 du rapport de l'Observatoire de la Qualité de la Construction - Juin 2019

L'édition 2019 du rapport *Observatoire de la Qualité de la Construction* de l'AQC regroupe les informations sur les pathologies collectées par ses quatre Dispositifs d'observation :

- le Dispositif Sycodés donne une tendance dynamique de la sinistralité par période, par type de bâtiment et par grande famille de pathologie, avec une dimension statistique ;
- le Dispositif Alerte présente les sinistres sur des produits et procédés industriels et les textes de mise en œuvre. Ce Dispositif relate les principales pathologies d'un point de vue qualitatif ;
- le Dispositif REX Bâtiments performants identifie les pathologies émergentes sur des bâtiments précurseurs et propose des rapports par thématique. Chacun de ces rapports thématiques présente 12 principaux enseignements à connaître ;
- le Dispositif VigiRisques identifie les risques potentiels de pathologie au regard des nouvelles réglementations et des nouvelles technologies.

Source :

> www.qualiteconstruction.com/node/3552

Une boîte à outils pour la revitalisation des centre-bourgs - 3 juillet 2019

Objectif de la boîte à outils proposée par la DREAL Centre-Val de Loire, la Direction Départementale des Territoires du Cher et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Cher : permettre à des communes (notamment celles de moins de 5 000 habitants situés en milieu rural) de lancer une démarche de revitalisation par un diagnostic du fonctionnement de leur centre-bourg. Au programme :

- un livret explicatif de la démarche et des outils,
- un guide pratique détaillant la méthode de travail et fournissant des exemples de communes ayant engagé une démarche de revitalisation de centre-bourg
- un tableau de bord à utiliser et à compléter en s'appuyant sur le guide pratique
- un questionnaire à la population, des fiches visite terrain, ...

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/politiques-publiques-en-faveur-de-l-artisanat/actualite/revitalisation-des-centresbourgs-boite-a-outils.html

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) publie l'édition 2019 des « Chiffres clés des énergies renouvelables » - 11 juillet 2019

Cette sixième édition des Chiffres clés des énergies renouvelables rassemble les statistiques les plus récentes du service de la donnée et des études statistiques. Les trois parties de cette publication permettent de situer les énergies renouvelables dans le « bouquet énergétique » de la France et de mesurer sa trajectoire vers la cible d'ici 2020, de présenter les différentes filières des énergies renouvelables et enfin de situer la France par rapport à ses voisins européens et au reste du monde. Avec une hausse de 62% de leur production primaire entre 2005 et 2017, les énergies renouvelables occupent une place croissante dans le bouquet énergétique français. En 2017, elles atteignent 16,3% de la consommation finale d'énergie en France, avec en trio de tête le bois énergie (39,6%), l'hydraulique (16,7%) et les biocarburants (10,2%).

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/developpement-durable/actualite/chiffres-cles-2019-des-energies-renouvelables.html

A télécharger :

> « Chiffres clés 2019 des énergies renouvelables » :
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-05/datalab-53-chiffres-cles-des-energies-renouvelables-edition-2019-mai2019.pdf

/// SOMMAIRE ///



Les membres du Réseau Bâtiment Durable

Alliance HQE-GBC - AQUAA - BEN BTP
Cd2e - Cluster éco-énergies - Collectif Effinergie
Ekopolis - EnvirobatBDM - Envirobat Centre - Envirobat Occitanie
Envirobat Grand Est - Envirobat Réunion - Globe 21 - KEBATI
Novabuild - Noveco - Odéys - Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Réseau Breton Bâtiment Durable - S2e2 - Terra'noi
Ville & Aménagement Durable

Avec le soutien technique et financier de :



Crédits photos page de couverture (de gauche à droite) :

Prototype Terra Nostra Confluence © VAD - SYDESL © ADEME Bourgogne-©Pierre COMBIER-Nicolas FAVET Architectes - Résidence en habitat participatif MasCobado à Montpellier © Ecobatp LR